

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - M. HOUPERT (pouvoir M. HELIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET DE LA DELIBERATION

Comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection - Constitution

Monsieur Julien au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection est chargé de veiller, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéoprotection mis en place par la Ville ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales. A cet effet, il pourra élaborer une charte d'éthique et veiller à son application.

Il peut informer les citoyens qui en exprimeront le souhait sur les conditions de fonctionnement du système de vidéoprotection.

Il peut formuler au Maire toute recommandation sur les conditions de fonctionnement et l'impact du système, et à cet effet, lui demander de faire procéder à des études par des organismes ou bureaux d'études indépendants.

Il peut recevoir les doléances des citoyens qui estimerait avoir subi un préjudice direct et personnel du fait d'un manquement aux normes en vigueur, ou aux principes définis par la charte qu'il peut élaborer. Il informe le Maire de ces doléances. Il émet à l'égard des parties concernées toute recommandation de nature à apporter une solution au litige.

Il peut se saisir de toute question entrant dans le champ de sa compétence.

Il ne peut toutefois pas intervenir sur des faits faisant l'objet d'une procédure devant les tribunaux administratifs ou judiciaires ou devant une instance disciplinaire.

Il est constitué dans le respect des principes d'équilibre, d'indépendance et de pluralité, il est composé, sur proposition du Maire, d'élus, de personnalités qualifiées représentant le monde du droit, de l'économie et de l'éducation, de représentants d'associations de défense des droits de l'homme , etc....

Il est proposé la composition ci-après pour ce Comité:

Présidence

- Monsieur Jehan Philippe CONTESSE, Professeur d'histoire-géographie au lycée Montchapet à Dijon, Président de l'association "L'Atelier de la médiation en 3D"

Représentants élus de la Ville

- Madame Nathalie KOENDERS
- Monsieur Christophe BERTHIER
- Monsieur Michel JULIEN
- Monsieur Joël MEKHANTAR
- Monsieur Marien LOVICH
- Monsieur Frédéric FAVERJON
- Monsieur Emmanuel BICHOT

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Yves ARBELET, ancien fonctionnaire de police à la DDSP
- Monsieur Bernard SAVONNET, Professeur à l'Institut Universitaire de Technologie de Dijon
- Monsieur Alain RAVET, Ancien directeur Régional de l'INSEE - Bourgogne

Associations ou institutions :

- Monsieur Bernard BLETTERY, Président de la SDAT
- Monsieur Jean-Dominique CASEAU, Président de l'ADAVIP
- Monsieur Xavier MIREPOIX, Président de la CCI de Côte d'Or
- Monsieur Frédéric RICHARD, Président de la LICRA 21

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la constitution du Comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection , dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de composition de cette instance et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à fixer, par arrêté, la composition nominative.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 55

Contre: 3